

## **COMMUNE DE DAMIATTE**

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **LE BUDGET PRINCIPAL**

### **I. La section de fonctionnement**

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 1 285 787.41 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 44.20 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 1 046 004.00 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	408 900.00	Excédent brut reporté	464 666.41
Dépenses de personnel	462 360.00	Recettes des services	15 600.00
Autres dépenses de gestion courante	122 910.00	Impôts et taxes	334 413.00
Dépenses financières	14 000.00	Dotations et participations	427 538.00
Dépenses exceptionnelles	1 000.00	Autres recettes de gestion courante	15 100.00
Autres dépenses	15 364.00	Recettes exceptionnelles	0.00
		Recettes financières	0.00
Total dépenses réelles	1 024 534.00	Autres recettes	7 000.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	21 470.00	Total recettes réelles	1 264 317.41
Virement à la section d'investissement	239 783.41	Produits (écritures d'ordre entre sections)	21 470.00
Total général	1 285 787.41	Total général	1 285 787.41

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.13 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.90 %
  - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 11.89 %
- *concernant les entreprises*
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 18.25 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 464 151.00 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 367 661.00 € soit une hausse de 28 768.00 € par rapport à l'an passé.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, des travaux de voirie, de reconstruction des vestiaires du Rec, de la construction d'une maison médicale, de la restauration des berges du lac St Charles, le passage en led de 40 points d'éclairage public et de la réfection des vitraux des deux églises.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (vestiaires du Rec et maison médicale).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	515 403.02	Virement de la section de fonctionnement	239 783.41
Remboursement d'emprunts	64 000.00	Affectation de résultat	365 224.79
Caution	2 000.00	FCTVA	100 000.00
		Caution	2 000.00
Amortissement	21 470.00	Taxe d'aménagement	10 000.00
Acquisition matériel <i>Autolaveuse, nettoyeur haute pression, vidéoprojecteur, panneau d'affichage, figurines passage piéton ...</i>	20 971.19	Amortissement	21 470.00
Travaux de voirie <i>Solde programme 2024 (Limardié, Beauzelle) + pl de la Liberté, rue P Loupiac</i>	41 486.85		
Eclairage public <i>Solde programme 2024 (Beauzelle, stade du Rec, en Sèverac) + installation led sur 40 points d'éclairage public</i>	18 904.45		
Equipement sportif du Rec <i>Solde travaux</i>	59 765.17	Equipement sportif du Rec <i>Subventions Etat, Département, Région, FAFA</i>	254 943.00
Local santé <i>Travaux de construction et études</i>	500 000.00	Local santé <i>Emprunt : 350 000 €</i>	477 000.00

		<i>Subventions Etat et Département 127 000 €</i>	
Espace loisirs St Charles <i>Renforcement des berges, plantations, extension réseau pour raccordement électricité</i>	113 600.00		
Aménagement pl de la Liberté <i>Solde chantier plantations, planches pétanque</i>	6 706.00		
Parking école <i>Paiement travaux 2024</i>	26 129.52		
Ecole <i>Facture STD + prévision pour travaux</i>	64 740.00		
Vitraux église St Martin	8 645.00		
Vitraux église Lacapelle	6 600.00		
Total général	1 470 421.20	Total général	1 470 421.20

### III. Etat de la dette

5 emprunts sont en cours :

Objet de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2025	Echéance de l'emprunt
Travaux av du Carbounel	38 584.08 €	2026
Tracteur et épaveuse	16 149.72 €	2028
City stade	35 261.48 €	2031
Agrandissement école	212 224.51 €	2033
Maison médicale	350 000.00 €	2040

### **LE BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement collectif sont constituées par les achats de fournitures, le coût du déversement des eaux usées, l'entretien et la consommation du lagunage et des postes de relevage ainsi que les amortissements.

Les recettes de fonctionnement de ce service sont :

- les redevances d'assainissement collectif qui dépendent donc de la consommation d'eau du nombre d'abonnés au service
- les recettes liées à l'urbanisation (PFAC),

- le remboursement d'une quote-part des charges par la commune de St Paul Cap de Joux dont les eaux usées sont déversées dans le lagunage.

Les tarifs du service pour l'année 2025 se répartissent de la façon suivante :

- Redevance assainissement collectif : 1,20 €/m<sup>3</sup> d'eau consommé et une part fixe de 30 €/an.
- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif : 0.105 € / m<sup>3</sup> d'eau consommé (cette redevance est collectée par la commune puis reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne).
- Participation à l'assainissement collectif : varie de 300 à 4000 € selon que l'immeuble ait été construit antérieurement ou postérieurement à la mise en service du réseau public d'assainissement.
- Participation aux frais de branchement sur le réseau public d'assainissement collectif au tarif forfaitaire de 500 €.
- Participation forfaitaire de 100 € aux frais de contrôle de conformité du branchement au réseau public d'assainissement.

La section d'investissement est constituée :

- pour les dépenses : le remboursement des emprunts (part capital), l'achat de matériel, les travaux sur le réseau d'assainissement, la révision des schémas d'assainissement des communes de Damiatte et St Paul et l'amortissement.
- pour les recettes : l'amortissement et les subventions du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la révision des schémas d'assainissement.

Le budget du service assainissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant de 183 082.34 € en fonctionnement et 178 751.94 € en investissement.

## I. La section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	25 200.00	Résultat reporté	120 984.34
Charges de personnel	3 500.00	Ventes produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	34 300.00
Atténuation de produits	5 000.00	Subvention d'exploitation	6 000.00
Dépenses imprévues	1 114.34	Autres produits de gestion courante	1 900.00
Autres charges de gestion courante	500.00	Quote part subv invest transf cpté résultat	19 898.00
Charges financières	540.00		
Charges exceptionnelles	1 000.00		
Provisions charges de fonct.	420.00		
Dotation aux amortissements	25 808.00		
Vir. à la section d'investissement	120 000.00		
Total général	183 082.34	Total général	183 082.34

## II. La section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses imprévues	6 000.00	Solde d'investissement reporté	12 969.88
Emprunt	3 350.00	Affectation de résultat	10 352.66
		Vir. de la section de fonctionnement	120 000.00
Amortissement	19 898.00	Amortissement	25 808.00
Frais d'étude schéma assainissement	13 979.22	Subv. Schéma assainissement	5 621.40
Matériel spécifique d'exploitation	21 335.94		
Installations, matériel et outillage technique	100 000.00		
Dépenses à subdiviser <i>(quote part de St Paul pour le schéma d'assainissement)</i>	14 188.78	Remboursement <i>quote part de St Paul pour le schéma d'assainissement</i>	4 000.00
Total général	178 751.94	Total général	178 751.94

## III. Les emprunts

1 emprunt est en cours :

Objet de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2025	Echéance de l'emprunt
Travaux assainissement Beauzelle	13 333.48 €	2028

## **LE BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES**

Le budget de la caisse des écoles est constitué des dépenses liées au fonctionnement de la cantine et de la garderie périscolaire hormis les dépenses liées au personnel, aux charges d'eau et d'électricité. Les dépenses d'investissement sont mobilisées pour l'achat de matériel et équipement pour la cantine.

Le budget du service assainissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant de 69 232.22 € en fonctionnement et 17 402.62 € en investissement.

## I. La section de fonctionnement

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Charges de gestion générale	51 000.00	Résultat de fonctionnement reporté	29 232.22
Autres charges de gestion courante	1 100.00	Redevance services périscolaires	40 000.00
Charges exceptionnelles	200.00		
Provisions charges de fonctionnement	220.00		
Vir. à la section d'investissement	16 712.22		
Total général	69 232.22	Total général	69 232.22

## II. La section d'investissement

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Matériel	10 000.00	Résultat reporté	360.40
Autres immobilisations corporelles	7 402.62	FCTVA	330.00
		Virement de la section de fonctionnement	16 712.22
Total général	17 402.62	Total général	17 402.62

